



NUIT DU DROIT
1139

« Une meilleure connaissance de ce que nous faisons ne peut qu'améliorer la confiance que les Français doivent retrouver dans leurs institutions démocratiques »

3 questions à Cécile Mariller, présidente du tribunal administratif de Lyon

À l'occasion de la Nuit du Droit 2024, le 3 octobre, le tribunal administratif de Lyon, en association avec toutes les autres initiatives lyonnaises organisées en partenariat avec l'université Lyon 3, invite les étudiants des masters 1 et 2 en droit public de Lyon et sa région à découvrir le métier de magistrat administratif au travers d'un escape game inédit qui leur est particulièrement dédié.

Le TA de Lyon s'est associé aux acteurs locaux du monde judiciaire, juridique et universitaire pour proposer au public de nombreuses manifestations à l'occasion de cette Nuit du Droit 2024. Qu'est-ce qui a motivé votre participation à cet événement national ?

Je partage pleinement le constat à partir duquel le président du Conseil constitutionnel a initié la célébration de la Nuit du Droit : nos concitoyens connaissent mal le droit et les institutions chargées de le faire respecter au premier rang desquels se trouvent les tribunaux de première instance. Si les tribunaux judiciaires sont mieux connus du grand public, les tribunaux administratifs, juridictions de première instance de l'ordre administratif, sont plus confidentiels alors que leur mission s'insère également dans le quotidien de la vie des Français : l'école, les impôts, l'hôpital public, le logement, l'environnement, l'urbanisme, les aides sociales, le droit des fonctionnaires, la situation des étrangers en France etc., le tribunal administratif contrôle l'ensemble des décisions administratives et, au besoin, répare les préjudices subis par les administrés du fait des dysfonctionnements de l'administration. Depuis plusieurs années, un effort a été entrepris par la justice administrative pour s'ouvrir et mieux se faire connaître : ouverture de certaines juridictions lors des journées du patrimoine, accueil de nombreux stagiaires

de la classe de 3^e au master 2, interventions de magistrats administratifs dans les lycées, les universités, modernisation des modes de communication.

La participation à la Nuit du Droit s'inscrit dans cette dynamique. Nous n'avons rien à cacher, bien au contraire, et une meilleure connaissance de ce que nous faisons, de la manière dont nous travaillons, de l'éthique des juges administratifs ne peut qu'améliorer la confiance que les Français doivent retrouver dans leurs institutions démocratiques qui sont là pour garantir l'État de droit et la protection de chacun contre l'arbitraire.

Le TA de Lyon organise en particulier un escape game sur le thème « Magistrats nouvellement nommés, rendez votre jugement ! ». En quoi cela consistera-t-il exactement ?

Le tribunal administratif de Lyon s'est associé à toutes les autres initiatives lyonnaises organisées en partenariat avec l'université Lyon 3. Si le public nous connaît mal, les étudiants en droit sont aussi peu avertis de notre organisation et de nos méthodes de travail. L'escape game organisé par une équipe de magistrats et d'agents de greffe leur est cette année plus particulièrement destiné et vise à leur faire découvrir le métier de magistrat administratif. Nous proposons aux étudiants en master de droit public de former des équipes de cinq avec comme objectif de reconstituer le plus vite possible un ju-

gement. Quatre morceaux de ce jugement seront à découvrir dans les salles d'audience du tribunal administratif de Lyon et nécessiteront de mobiliser à cet effet leurs connaissances de la justice administrative sous une forme ludique... pas question de révéler à ce stade les épreuves ! Le jugement sera ensuite reconstitué de façon cohérente, l'équipe choisissant de donner raison ou tort au requérant. Enfin, les équipes les plus rapides s'affronteront en finale dans un quizz. Nous attendons seize équipes des universités Lyon 3, Saint-Etienne, Grenoble et de l'UCLy pour un après-midi dynamique et stimulant.

Comment se déroule la rentrée au tribunal administratif de Lyon ?

Le tribunal administratif de Lyon, après avoir connu pendant 5 années une relative stabilité de ses entrées, fait face depuis 2 ans à une importante augmentation du contentieux qui lui est soumis. À la rentrée le tribunal a dû se réorganiser pour faire face à ce défi : création d'une chambre des urgences chargée de prendre en charge la grande majorité des procédures de référés qui connaissent une croissance de plus de 40 % depuis le début de l'année civile, création d'une chambre sociale pour mieux répondre à la demande contentieuse de requérants souvent fragilisés (aides au logement, revenu de solidarité active, aides aux personnes handicapées) et pour essayer

de ramener dans ces matières les délais de jugement à moins d'un an. La répartition des compétences entre les chambres collégiales a été revue pour mieux équilibrer les affaires les plus anciennes du tribunal et la charge de travail des magistrats. L'organisation du greffe a également été repensée pour améliorer la prise en charge et l'instruction des dossiers. Le tribunal a réfléchi son organisation à l'aune de son efficacité et du maintien, voire d'une amélioration du service rendu au justiciable. La restructuration a été facilitée par le courage et l'adhésion tant des magistrats que des agents de greffe malgré la déstabilisation qu'entraîne tout changement de l'organisation du travail. Le tribunal a également connu un important renouvellement des magistrats et agents de greffe se traduisant par l'arrivée au 1^{er} septembre de deux nouvelles présidentes, de six magistrates en mutation, de trois nouvelles magistrates qui débutent leur carrière en son sein, de deux nouveaux greffiers et de trois nouveaux adjoints. Pour mieux répondre à la demande croissante de justice, le tribunal a également obtenu des crédits pour densifier le pôle de ses aides à la décision. Intégrer les arrivants, « faire communauté », qualité du service public, le tribunal administratif de Lyon est prêt à relever le défi !

Propos recueillis par
la Rédaction